



# Sictomsed

Collecte et traitement des déchets du secteur Eyrieux Doux

Après un an d'exploitation notre nouveau système de collecte : « extension des consignes de tri, mise en place de conteneurs pour les fibreux, non-fibreux et verre sur chaque point de collecte et augmentation des heures d'ouverture de la déchèterie » a permis une baisse importante des Ordures Ménagères Résiduelles et un fort accroissement du tri:

	Tonnages livrés en 2018	Tonnages livrés en 2019	Évolutions
<i>Ordures Ménagères Résiduelles</i>	<b>2 550</b>	<b>1 836</b>	<b>- 28 %</b>
<i>Fibreux</i>	<b>204</b>	<b>369</b>	<b>+ 80 %</b>
<i>Non fibreux</i>	<b>73</b>	<b>186</b>	<b>+ 154 %</b>
<i>Verre</i>	<b>355</b>	<b>465</b>	<b>+ 31 %</b>
<i>Déchèterie</i>	<b>2 962</b>	<b>3 712</b>	<b>+ 25 %</b>

L'arrêt non programmé de l'activité de notre prestataire pour la gestion des déchets verts, du Bois non traité et du Bois traité a eu un impact financier important pour notre budget, mais grâce aux économies d'échelle, doublées d'une gestion au plus près du fonctionnement technique et financier du syndicat, le Comité Syndical du SICTOMSED a voté un budget en baisse avec pour résultat une réduction du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 2%. Après les 3% de 2019, notre système de collecte nous a permis de baisser de 5% le taux de la TEOM en deux exercices.

Mais rien n'est acquis, il y aura forcément un effet de palier. La baisse des Ordures Ménagères Résiduelles, qui nous l'espérons continuera, ne sera pas dans les mêmes proportions.

#### Objectifs pour 2020 :

- **Mise en place de 10 conteneurs de 5 m<sup>3</sup> pour les cartons ondulés.**
- **Rajout de 9 conteneurs pour la collecte des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC).** La finalité étant d'installer au minimum un conteneur pour le carton et un pour les TLC dans chaque commune.
- **Création d'outils de communication pour la période estivale** permettant une meilleure gestion des déchets issus du tourisme et des manifestations.



ACCONS  
ALBON D'ARDÈCHE  
ARCENS  
BELSENTES  
BORÉE  
CHANÉAC  
DORNAS  
ISSAMOULENC  
JAUNAC  
LACHAPPELLE-SOUS-CHANÉAC  
LA ROCHETTE  
LACHAMP-RAPHAËL  
LE CHAMBON  
LE CHEYLARD  
MARIAC  
MÉZILHAC  
ST-ANDÉOL-DE-FOURCHADES  
ST-BARTHÉLÉMY-LE-MEIL  
ST-CHRISTOL  
ST-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD  
ST-GENEST-LACHAMP  
ST-JEAN-ROURE  
ST-JULIEN-D'INTRES  
ST-MARTIAL  
ST-MARTIN-DE-VALAMAS  
ST-MICHEL-D'AURANCE  
ST-PIERREVILLE  
ST-PRIX



# COLLECTE DU CARTON

Depuis janvier 2020, le SICTOMSED a installé sur son territoire 10 conteneurs de 5 m<sup>3</sup> pour la collecte des cartons ondulés. Cette année sera une période test pour connaître le remplissage et la qualité du tri avant l'extension des implantations si les résultats sont concluants.

## Quelles différences entre les fibreux et les cartons ondulés ?

- **Les fibreux** passent sur une chaîne de tri (Centre de tri du SYTRAD) et sont ensuite recyclés en papier ou carton.
- **Les cartons** sont mis en balle et recyclés en carton.

POINTS DE COLLECTE  
**NOUVEAU**



## CONSIGNES À SUIVRE



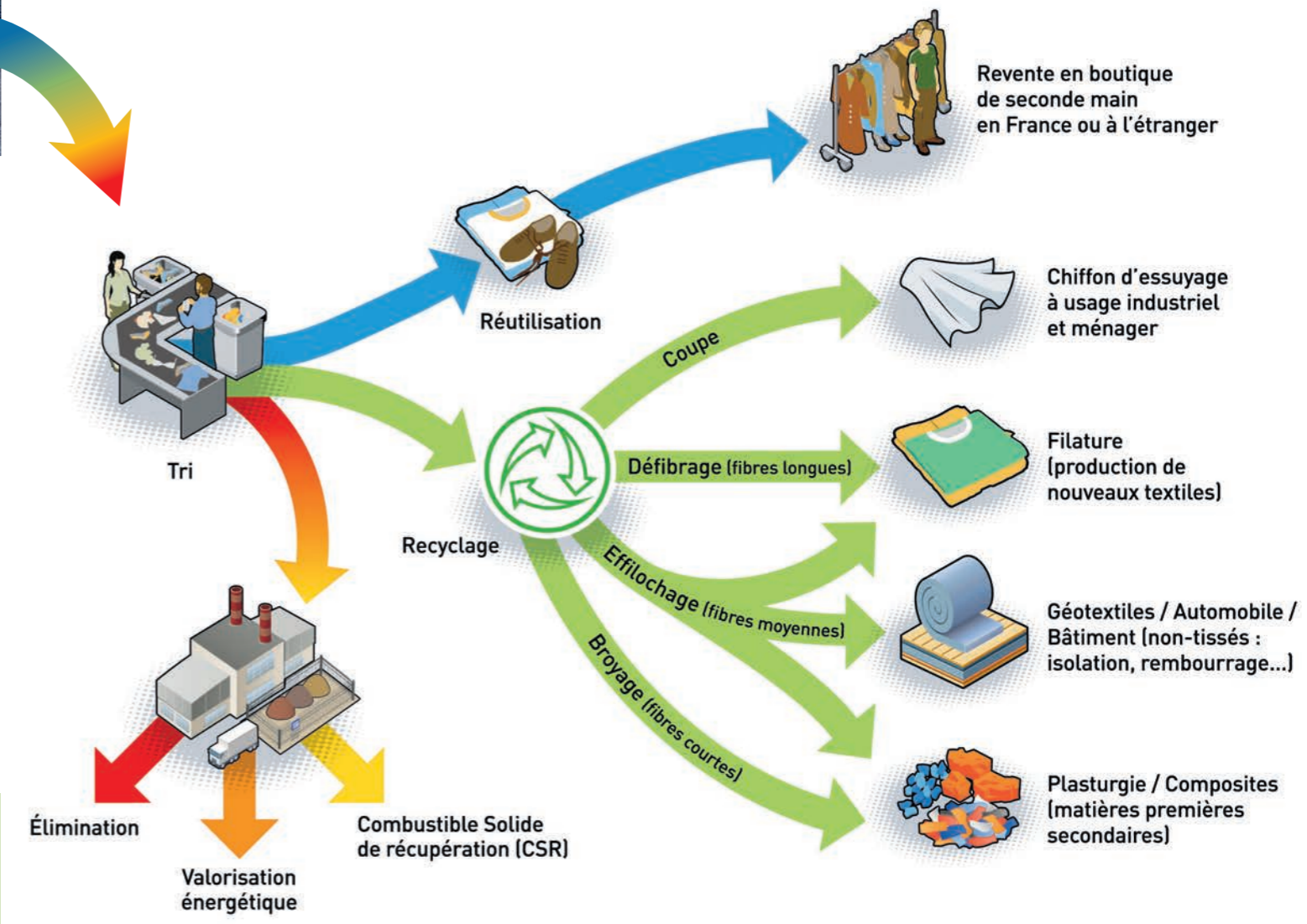
**VOUS POUVEZ DÉPOSER**  
Vos vêtements et votre linge de maison **propres et secs** en sac fermé et vos chaussures **liées par paire**.  
Même usés, ils seront valorisés.



**NE DÉPOSEZ PAS D'ARTICLES HUMIDES**



# COLLECTE DE TEXTILE, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES (TLC)



● Collecte des cartons ondulés  
● Collecte des TLC  
(Textile Linge de maison Chaussures)

## RÉPARTITION PAR COMMUNE

### OÙ TROUVER UN POINT DE COLLECTE POUR LE CARTON ONDULÉ ?

- 1 - **Albon d'Ardèche** : PAV Village
- 2 - **Arcens** : PAV Besses
- 3 - **Belsentes** : PAV Les Nonières Village
- 4 - **Issamoulenc** : PAV Le Village

- 5 - **Le Cheylard** : Rue de la République + La Guinguette
- 6 - **Mariac** : PAV Route de Dornas (Pont de Fromentières)
- 7 - **Mézilhac** : PAV Le Village

- 8 - **Saint-Julien-d'Intres** : PAV La Jallat
- 9 - **Saint-Martial** : Zone Industrielle
- 10 - **Saint-Martin-de-Valamas** : PAV Cimetière + PAV École
- 11 - **Saint-Pierreville** : 1 benne (en dessous parking EPHAD)

### POUR LES TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES ?

- 12 - **Arcens** : PAV Besses
- 13 - **Belsentes** : PAV Rond Point St-Julien- Labrousse
- 14 - **Belsentes** : PAV Le Village Les Nonières
- 15 - **Lachamp-Raphaël** : PAV Le Village

- 16 - **Le Cheylard** : Déchèterie, La Guinguette, Intermarché, SuperU
- 17 - **Mariac** : PAV Route de Dornas (Violet)
- 18 - **Mézilhac** : PAV Le Village
- 19 - **Saint-Christol** : PAV La Théoule

- 20 - **Saint-Julien-d'Intres** : PAV Intres
- 21 - **Saint-Martin-de-Valamas** : PAV Cimetière
- 22 - **Saint-Michel-d'Aurance** : Recyclerie
- 23 - **Saint-Pierreville** : le temple





## CHANGEMENT POUR LA COLLECTE D'AMIANTE LIÉ

Suite aux dernières recommandations de la CARSAT concernant la collecte des déchets d'amiante lié en déchèterie, à partir du mois de mai 2020 la collecte de ces déchets sera réalisée suivant une procédure plus élaborée. Les nouvelles prescriptions sont :

- A. Chaque dépôt devra être enregistré** au moins une semaine avant la date prévue soit au 04 75 29 34 38 soit directement au bureau du SICTOMSED.
- B. Les déposants devront préciser leurs noms et prénoms, adresse ainsi que les quantités déposées.** Un créneau horaire leur sera attribué pour le jour de la collecte.
- C.** Les déchets devront être emballés, avant leur transport vers la déchèterie, a minima d'un film polyane de résistance à la pénétration minimale de 300 gr (selon NF EN ISO 7765) avec un adhésif au logo amiante. Une liste des lieux de vente de ces emballages est disponible au SICTOMSED. Nous rappelons que les déchets conditionnés doivent être déposés dans la benne par l'utilisateur et que le SICTOMSED ne dispose pas de moyen mécanique de déchargement. Le non-respect des conditions de réception entraînera un refus du dépôt.
- D.** À compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 les jours de collecte sont modifiés (voir ci-contre les nouvelles dates).



### Les journées de collecte des déchets amiantés pour 2020 :

- Le 5 mai
- Le 4 août
- Le 3 novembre

## RAPPEL

Seuls les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes (plaques ondulées, tuyaux de canalisation d'eau, conduits de cheminées, dalles revêtements de sol amiantés, bacs horticoles etc.) sont acceptés à la déchèterie du SICTOMSED. **L'amiante libre et/ou friable n'est pas accepté.**



Ne pas mettre de cendres dans les conteneurs aériens ou semi-enterrés.

### OÙ DÉPOSER LES CENDRES ?

- Soit en déchèterie.
- Soit les valoriser : les mettre dans le jardin ou dans le composteur, ou étaler aux pieds des arbres.

Cet hiver, ces dépôts ont provoqué deux incendies.



### ATTENTION

Stationner devant les conteneurs empêche la collecte et gêne le dépôt des déchets.



SICTOMSED

ZI La Palisse  
1070 allée des Vergers  
07160 Le Cheylard

[www.sictomsed.fr](http://www.sictomsed.fr)



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Pierre Cros

RÉDACTION Sictomsed

PHOTOS Sictomsed

GRAPHISME/IMPRESSION Impressions Modernes

07500 Guilhaud-Granges - Imprim'Vert

DISTRIBUTION La Poste

N° ISSN 2610-5799 TIRAGE 5700 exemplaires

Sur papier recyclé - Encres végétales